Le Vauli

ANNÉE 2016 – N° 1 MARS 2016

DANS CE NUMÉRO :

Terrain multisport : parrainage	2
Alpages communaux	2
Alpages communaux (suite)	3
Graines de Jardins	3
Sortie des motards de Le Vaud	4
Le Saviez-vous ?	4
Contrôle des habitants	4
Une nouvelle année de Lien	5
Cabinet de podologie Le Vaud	5
Salle de gym VD3	6
Rédaction du Vauli	7
Jeu	7
Atelier des Montagnes	8
Naissances Décès	8
Séances du CC 2016	8
Agenda des manifestations	8

Le billet de la Syndique

Chers Vaulis,

Le 28 février et le 20 mars derniers, vous avez pu vu rendre aux urnes pour élire vos magistrats autant pour le législatif que pour l'exécutif.

Au nom de toutes ces personnes et en tant que Syndique actuelle, je tiens à vous remercier pour ce lien de confiance qui relie l'électeur à l'élu. Je tiens aussi à témoigner ma reconnaissance à tous ceux qui se sont portés candidats pour notre village.

En tant qu'élus, nous allons tous devoir prêter serment en présence de la Préfecture attestant ainsi que nous renonçons, en connaissance de cause, à tout arbitraire dans l'exercice de nos fonctions.

« Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.»

(Art.9 de la Loi sur les communes)

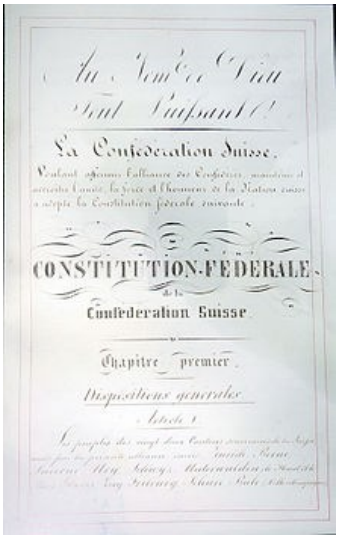

Ensemble nous allons écrire une nouvelle page pour notre commune, une nouvelle législature, un engagement pour 5 années avec une liste déjà bien remplie de projets et de mises en application.

En effet, ce quinquennat à venir sera celui de la Loi sur l'Aménagement du Territoire, celui de la troisième Réforme sur l'Imposition des Entreprises, celui de l'art. 63a) de la Constitution concernant l'accueil parascolaire, celui de l'aboutissement d'HarmoS, celui (nous l'espérons vivement) de la création d'une zone artisanale intercommunale pour nos entreprises locales et celui de bien d'autres aventures…..

E ntendre, voir et se taire… ?!?
N' est-ce pas être complice de la Misère ?
G lanez des avis, échanger, se documenter sur les affaires,
A vancez ensemble et en être fiers,
G agnez le respect de vos pairs,
E ngagez vos plumes à des pensées communautaires,
M arquez vos différences, résolvez les mystères,
E nrichissez les autres, cultivez leurs terres,
N iez l'hypocrisie, l'injustice et la misère,
T entez l'impossible, enjolivez une partie de l'univers !

Chantal Landeiro

Terrain multisport : parrainage

Vous avez reçu le flyer de parrainage pour la création d'un terrain en matière synthétique pour nos jeunes.

Le délai pour le retour de vos dons éventuels était initialement fixé au 31 mars 2016 et **nous le prolongeons au 30 avril 2016.**

A ce jour, nous avons rentré une cinquantaine de parrainage, il nous en manque encore ~800 m2.

A votre bon cœur !

PARRAIN

Nom :……..

Prénom : ……..

Adresse : .....

……..

Téléphone : .....

Mail : ……..……..

Nombre de m2 : ……

MERCI !

Alpages communaux

La Commune de Le Vaud est propriétaire de plusieurs alpages, avec pour chacun d'eux une bâtisse, un chalet. Ils sont les témoins d'un passé riche en histoire, des joyaux de notre héritage culturel.

La Pouilleuse (altitude 1'011m.) – port autorisé : 19.5 Pâquiers Normaux, soit 19,5 vaches pendant 100 jours.
Petite montagne printanière située à 2,5 km du village, la Pouilleuse est propriété de la commune de Le Vaud bien que située sur le territoire de la commune de Marchissy.

La Commune de Le Vaud en fit l'acquisition le 3 novembre 1792, pour 11'900 francs, des frères Rigot de Begnins, seigneurs de Martheray jusqu'en 1840.
Fin du remboursement de l'emprunt, 28 juin 1860.
C'est vers 1730 que le seigneur du Martheray vendit aux frères Rigot plusieurs petites montagnes situées aux Côtes, soit entre la Pouilleuse et les Chenevières.
En 1605 la famille Rigot, ou Rigaud, possède le monopole de l'exploitation des mines de fer dans toute la Vallée de Joux.

En son temps, la Pouilleuse s'appelait la Montagne des Côtes; vers 1900 le nom a disparu au profit de la Pouilleuse. Son nom actuel provient d'un ancien petit chalet qui n'existe plus aujourd'hui et qui se trouvait à proximité du chemin allant à cet alpage.

C'est un exemple de ce que l'on peut appeler « la migration des noms », un nom des alentours prend la place du nom d'origine. Parfois, les noms restent, mais les lieux changent, les marais sont asséchés, les vallons comblés, les chaufourniers et les charbonniers ont disparu depuis belle lurette. Ou encore, les anciens propriétaires ont laissé leurs noms ou prénoms sans rapport avec le lieu. Enfin, certains noms ont complètement disparu de l'endroit, comme par exemple le Reposoir, endroit plat où l'on s'arrêtait avec le troupeau lors de la montée à l'alpage, ou encore celui de la Vy Creuse qui est devenu le chemin de la Bataille.

La Pouilleuse s'est amodiée quelques années, puis, vers 1840, elle fut divisée en une quinzaine de parcelles de foin, misées chaque saison au plus offrant, à faucher jusqu'au 1er août au plus tard afin de laisser le pâturage au bétail en automne.

En 1835, Marc Christinet reçoit 5 francs pour garder le foin des Côtes.
En 1865, le haut de la montagne des Côtes fut mis à ban jusqu'aux Chenevières.

De 1913 à 1990, le syndicat d'alpage du village y conduisit le jeune bétail. Par la suite, des vaches laitières et des génisses y retournèrent. Le petit pré de Velard (ou Vilard), qui se trouve juste en-dessus, fait partie de la Pouilleuse. Ce pré a toujours appartenu à la commune. Il a été mis en gage lors de l'achat des Chenevières. Une petite source, 5 à 7 litres/minute, alimente un bassin d'abreuvage. Un étang a été aménagé en 1999.

En 1932, les tavillons du chalet (appelés aussi ancelles) furent enlevés, et les chevrons changés. Parfois, les tôles étaient posées directement sur les tavillons. Le toit fut refait entièrement en 2007.

Alpages communaux (suite)

Avec l'achat de la Pouilleuse, La Commune abandonne en 1808, l'exploitation de la petite **montagne du Jubilé**. Celle-ci, située dans les basses forêts de Le Vaud, est actuellement complètement reboisée. En effet, le 19e siècle marque le début du reboisement des forêts; exemple, en 1875, on plante mille sapins à la Combe à l'Ours.

Cette petite montagne s'amodiait souvent avec la Perroude; on laissait les bêtes 3 semaines au printemps, puis l'automne. Ainsi, la commune pouvait vendre une coupe de foin l'été ou laisser paître les bestiaux des communiers jusqu'au 1er août.

On peut lire dans les archives qu'en 1768 la commune emprunte 600 florins pour reconstruire le chalet du Jubilé, vu que le vieux est tombé. Et, en 1769, on fera des toches à l'essert à Carte pour bonifier la montagne du Jubilé, en dessous de la Vy Noire. Mais en 1785 déjà, on met l'essert à ban.

En 1770 l'amodiataire est Jean Isaac Christinet, conseiller. Location : 16 écus blancs et demi par an, pour 6 ans, jouissance 3 semaines au printemps et du 15 août à la Saint Denis.

L'année suivante, on voit que Philippe Pécoud doit combler le creux qu'il a fait au Jubilé pour son chaufour.

En 1775, la montagne a été expédiée en location pour 4 ans aux honorables David et Jean Etienne Mignot père et fils de Dulit et Adam Pécoud, consorts et associés pour 24 écus blancs par an.

Vers 1900

Charles-Olivier Humbert

Graines de Jardins

Le groupe des «Graines» est ouvert à tous ceux qui s'intéressent aux plantes.

En plus de s'occuper de la Goutte, espace d'expérimentation et de multiplication de semences situé près de la Garenne, le groupe a la chance de participer à des activités riches et variées dont voici un aperçu pour ce début d'année.

Le programme :

- Samedi 23 avril à 10 heures : «la bonne soupe aux mauvaises herbes».
  Furetage botanique dans nos potagers, sous la conduite experte de Nathalie Stotzer, à la recherche d'herbes indésirables qui feront une soupe absolument désirable, concoctée et dégustée en un lieu qui vous sera communiqué ultérieurement.

- Dimanche 4 septembre : Tournée des jardins. Sur le terrain, considérations sur l'année potagère presque écoulée.
  Participation de Mme. Beate Schierscher, biologiste, qui nous parlera des plantes potagères du conservatoire de semences de Changins.

- Samedi 1 octobre : voyage à Münsingen, près de Berne pour visiter les jardins et l'entreprise de plantes et semences cultivées en biodynamie par Artha Samen.

Venez nous rejoindre !

Pour tout renseignement ou inscription : Marie-Claire Pécoud 077 474 84 45

Sortie des motards de Le Vaud

Pour la treizième année consécutive, Roland Kolly et Grégoire Villard mettent sur pied la traditionnelle **SORTIES DES MOTARDS DE LE VAUD**. Cette journée est programmée au 25 juin 2016. Elle consiste en une balade, la visite d'un site culturel, le repas de midi ainsi qu'à la possibilité de prendre part au repas du soir, concocté comme à l'habitude par le chef de l'Auberge de notre village.

La participation est réservée uniquement aux motards habitants notre commune.

Vous pouvez contacter Grégoire ou Roland dès maintenant afin de recevoir prochainement le programme de la journée ainsi que le bulletin d'inscription.

Bonne route à tous

Roland Kolly 079 204 05 88 roland-kolly@bluewin.ch
Grégoire Villard 079 353 41 86 lesvillard@bluewin.ch

Le saviez-vous ?

Pour information, vous n'avez pas le droit d'utiliser les armoiries communales à des fins publicitaires.

En effet, l'utilisation des armoiries est soumise à la Loi fédérale pour la protection des armoiries publiques et autres signes publics (RS232.21). Les armoiries ne doivent être ni apposées ni employées si cet usage est contraire aux bonnes mœurs, mais leur utilisation ne requiert pas d'autorisation préalable particulière. Est réputé, en particulier, contraire aux bonnes mœurs un emploi de nature à tromper sur de prétendus rapports officiels avec la commune ou qui déconsidère les armoiries. La législation vaudoise prescrit pour sa part que les armoiries ne peuvent être créées ou modifiées sans l'assentiment du Conseil d'Etat (RSV 175.12.1, Arrêté relatif aux armoiries communales AAC, art. 1).

La Municipalité

Contrôle des habitants

La Municipalité remercie Mme Barbara Briand, préposée au Contrôle des habitants, pour ses 25 ans de bons et loyaux services au sein du personnel communal vauli.

Elle quittera son poste pour un départ à la retraite bien mérité le 24 mars prochain et sera remplacée par Mme Francine Pasquier.

Nous lui adressons nos meilleurs vœux pour la suite.

La Municipalité

Une nouvelle année de Lien

Toute l'équipe du Lien profite de ce 1er numéro annuel du Vauli pour vous souhaiter une lumineuse année à venir !

Nous avons terminé 2015 en se réchauffant lors des soirées d'hiver aux Fenêtres de l'Avent et Saint Nicolas nous a gratifié de sa visite et de sa superbe pour notre plus grand plaisir !

Nous avons débuté 2016 comme il se doit par une magnifique sortie organisée pour les membres début janvier.

Une bonne quarantaine de convives petits et grands se sont retrouvés au Tobogganing de Leysin …

… pour dévaler des pistes de luge dans de grosses bouées; différents niveaux de difficulté et frissons garantis !!

Après l'effort, le réconfort !
Apéritif et fondue – raclette au programme.

Rien de tel qu'une bataille de neige pour digérer !!

Vous aurez donc des nouvelles du programme de l'année dans le prochain numéro !

A bientôt et amicales salutations de toute l'équipe du Lien ! www.le-lien.ch

Cabinet de podologie Le Vaud

Claire Liniger a ouvert son cabinet depuis quelques mois maintenant et a le plaisir de vous communiquer les prestations de soins qu'elle propose :

Ongle incarné avec ou sans infection
Cor plantaire, interdigital, dorsal ou pulpaire
Coupe d'ongles
Kératose plantaire (corne)
Rhagades (crevasses)
Traitement pour diabétiques

Soins de confort
Soins à domicile
Orthonyxie (correction de la courbure de l'ongle)
Orthoplastie (correction et protection des orteils)
Conseils pour le port de chaussures adaptées

Chemin des Curtils 2
1261 Le Vaud

Tél. 079/429.44.55

Claire Liniger
Podologue

Salle de gym VD3

CHERES ET CHERS VAULIS

RESERVEZ VOTRE

SAMEDI 20 AOÛT 2016

La commune de Le Vaud vous convie à

L'inauguration de votre salle de sport
polyvalente communale

LA SALLE DES CIMES

Dès 9H00

Cortège
Inauguration officielle
Apéritif offert par la commune
Bœuf à la broche en cuisson depuis vendredi midi sur place
(Les informations sur les prix et points de vente suivront)
Tombola avec des prix fabuleux
Expositions
Nombreuses animations pour les grands et les moins grands

Pour rendre cette journée encore plus exceptionnelle,
nous vous proposons de participer en tant que bénévoles.

Votre aide nous serait précieuse !
(Montage, Démontage, Stand, Tombola, etc.)

Inscrivez-vous sans tarder par e-mail: Jacot-descombes@bluewin.ch

En nous réjouissant de vous lire et de vous rencontrer : Le comité d'organisation

Rédaction du Vauli

Nous vous informons que votre journal communal sera probablement publié pour la dernière fois sous cette forme en juin 2016. En effet, la Municipalité est en réflexion afin de l'éditer d'une autre manière. Elle envisagerait éventuellement de le faire paraître en version informatique sous forme de Newsletter, pour les personnes possédant une adresse de courrier électronique, et en version papier pour celles qui n'en ont pas.

Nous vous prions donc de bien vouloir nous communiquer si vous désirez recevoir le futur Vauli en version papier ou numérique en nous faisant suivre soit votre adresse e-mail, soit une adresse à laquelle il peut vous être envoyé par courrier postal (greffe@levaud.ch ou Case postale 31).

Jeu

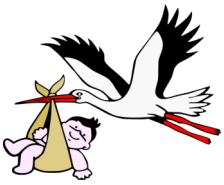

Bienvenue !

Florian Cazal - 14.12.2015
Benjamin Liaudat - 21.12.2015
Thomas Genoud - 01.01.2016

Il nous a quittés

Patrick Schelling - 07.03.2016

ATELIER CREATIF ET D'EXPRESSION LIBRE

Atelier des Montagnes

Offrez-vous une soirée créative et un moment convivial!

Cours créatifs pour adultes à LA CARTE les mardis de 19h30 à 21h30

mardi 12 avril	Cuisine portugaise « accras de morue »
mardi 19 avril	Création de bijoux en pâte Fimo
mardi 26 avril	Venez fabriquer votre savon
mardi 3 mai	Confection et dégustation de sushis
mardi 10 mai	Dessous de plat en mosaïque
mardi 17 mai	Tableau original « fil tendu »
mardi 24 mai	Mobil ou bijoux en fil d'aluminium
mardi 31 mai	Triptyque en peinture acrylique
mardi 7 juin	Dégustation de vin « déclinaison d'un même cépage »
mardi 14 juin	Création d'un petit panier en osier
mardi 21 juin	Fée en laine feutrée
mardi 28 juin	Création de perles en papier
mardi 5 juillet	Tartare de bœuf

chf 45.- le cours
Délai d'inscription : le vendredi précèdent la date du cours

Les mercredis matin l'Atelier est ouvert à vous tous
"venez découvrir le lieu et ses créations!"
autour d'un café ou d'un thé chf 2.50

atelierdesmontagnes@gmail.com
www.atelierdesmontagnes.ch

Animatrice: Ariane Hog
tél: 079.124.78.99
5 place du Village – 1261 Le Vaud

SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL, 20h.00, Salle Mont-Blanc, Bât. Christinet I

Mercredi 23 mars 2016
Jeudi 19 mai 2016
Jeudi 9 juin 2016
Jeudi 30 juin 2016
Jeudi 15 septembre 2016
Jeudi 27 octobre 2016
Jeudi 8 décembre 2016

Prochaine parution

Le prochain numéro du Vauli paraîtra en juin 2016.
Le délai d'envoi pour les prochains articles est fixé au **27 mai 2016**.

Agenda des manifestations

Avril 2016

16 Disco - Société de Jeunesse - salle de gym

Mai 2016

7 Marché aux fleurs - Amicale des Pompiers et bibliothèque
13 Soirée d'accueil des nouveaux habitants et jeunes citoyens

Juin 2016

Sortie des Aînés (date suivra)

Août 2016

1 Fête Nationale - Amicale des Pompiers - Place du Village et pieds des bois
20 Inauguration salle de gym VD3
28 Tournoi de Pétanque - société de Jeunesse - Place de pétanque près du camping

Septembre 2016

3 Sortie des membres - Amicale des Pompiers